

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 décembre 2022

Séance ordinaire du **06 décembre 2022** – 20 h 30 – Salle du Conseil, Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 15

Absents : 0

Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire

Secrétaire de séance : M. FREYD Damien

Date de convocation : 29 novembre 2022

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX
Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle
URBAN Denis

3. Finances

3B - Décision modificative n° 2 – Achat de logiciels

Le Conseil Municipal avait été informé lors de la séance du 08 novembre 2022, que le secrétariat de la mairie allait se doter de nouveaux logiciels métiers.

S'agissant d'un changement de logiciel, une partie de la facture peut être imputée en section d'investissement au compte 2051 *Concessions et droits similaires*. A noter cependant que ce compte est exclu du FCTVA.

L'abonnement annuel sera quant à lui imputé au compte 6156 *Maintenance*.

Afin de pouvoir mandater la facture d'installation et de mise en route y relative, il y a lieu de voter les crédits nécessaires au compte 2051.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- VU l'achat de nouveaux logiciels financiers et population auprès de l'éditeur COSOLUCE acté par la signature du devis D67-2209-FZ4705,
- VU la délibération du conseil municipal en date du 05 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022,
- VU la délibération du conseil municipal en date du 03 mai 2022 approuvant la décision modificative n° 01/2022,
- CONSIDERANT qu'il convient d'ouvrir des crédits en section d'investissement, article 2051,
- DECIDE d'ouvrir les crédits et de procéder aux mouvement suivants :

Investissement	
Dépenses	
2051 - Concessions et droits similaires	+ 4 000 €
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	- 4 000 €
Total	0 €

Le secrétaire de séance,
Damien FREYD.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 12 décembre 2022
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.